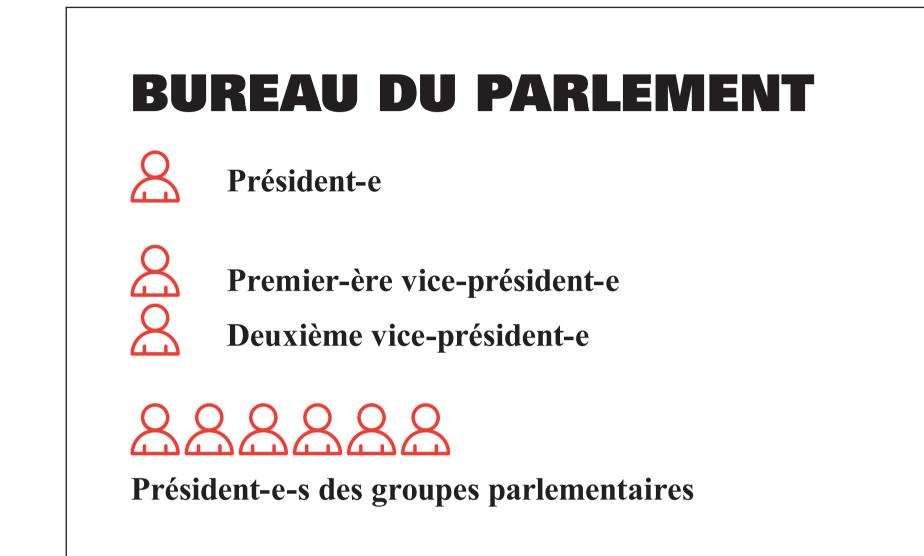
PARLEMENT JURASSIEN

60 députés élus au système proportionnel, avec suppléants



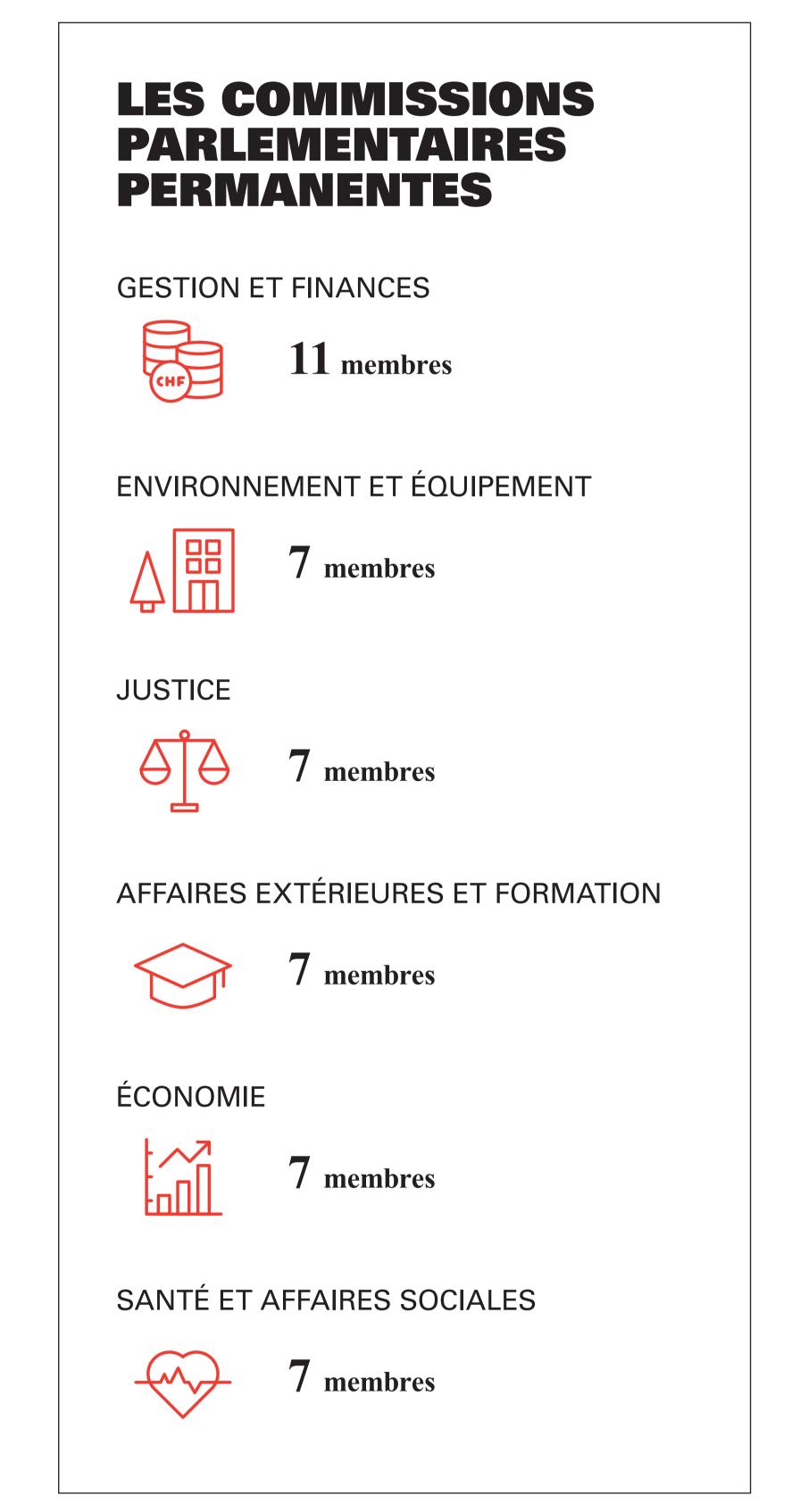
SECRÉTARIAT DU PARLEMENT Secrétaire général

SECTION JURASSIENNE DE L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE LA FRANCOPHONIE (APF)

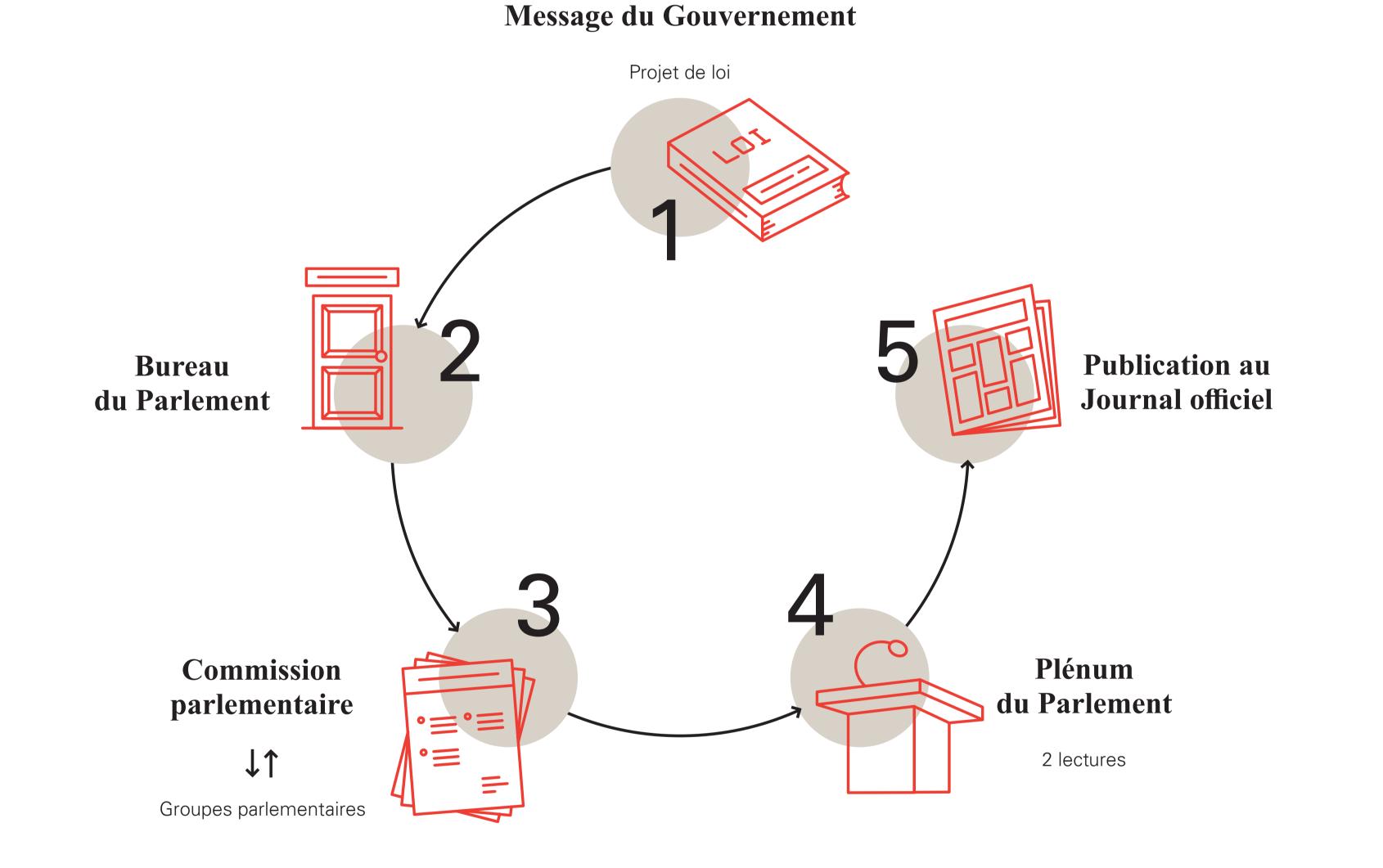
13 membres

COMITÉ DE COOPÉRATION INTERPARLEMENTAIRE AOSTE - BELGIQUE - JURA





EXEMPLE DE PROCÉDURE LÉGISLATIVE AU PARLEMENT





Le Parlement dans ses locaux actuels.



Le Parlement à la salle St-Georges.



L'actuel Hôtel du Gouvernement et du Parlement, rénové et transformé entre 2001 et 2003, est une ancienne propriété des Princes-Evêques qui abrita également le Palais de Justice et les prisons du district de Delémont.

• 23 juin 1974

Par 36 802 OUI contre 34 057 NON, le peuple des sept districts du Jura décide de créer un nouveau cantor

Les districts de Courtelary, de la Neuveville et de Moutier, ainsi que le Laufonnais sont détachés du canton suite aux sous-plébiscites

• 20 mars 1977

Le peuple approuve la Constitution par plus de 80% des votants. La Constituante l'avait approuvée elle-même à l'unanimité le 3 février 1977.

24 septembre 1978

Les cantons suisses acceptent de modifier la Constitution fédérale, le Jura est reconnu canton suisse.

• 1^{er} janvier 1979

La République et Canton du Jura entre en souveraineté.

• 1^{er} juillet 1996

La commune de Vellerat rejoint le canton du Jura.

• 18 juin 2017

Les citoyens et les citoyennes de Moutier choisissent de rejoindre le canton du Jura par 2067 voix contre 1930.

• 28 mars 2021

Suite à l'acceptation de recours, répétition du vote du 18 juin 2017. Les Prévôtoises et Prévôtois acceptent de quitter le canton de Berne et de rejoindre le Jura par 2114 voix contre 1740.





Découvrez plus d'informations

